

**Zeitschrift:** Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer  
**Herausgeber:** Auslandschweizer-Organisation  
**Band:** 8 (1969-1970)  
**Heft:** 31

**Rubrik:** Communication de l'ambassade

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

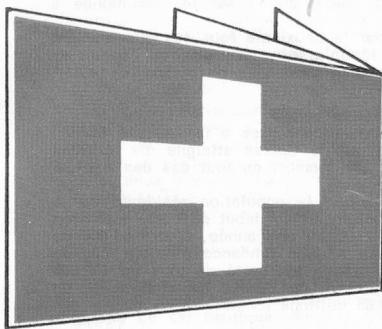
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



8ème Année - No 31 - octobre 1969

Paraît 4 fois par an

# le courrier suisse

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

## COMMUNICATION DE L'AMBASSADE

L'Ambassade vous adresse, joint à ce « Courrier », un Mémento sur l'assurance facultative des Suisses à l'étranger (AVS/AI) valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1969, date de l'entrée en vigueur de la 7<sup>e</sup> révision de l'AVS/AI.

Elle attire tout spécialement votre attention sur les points 3 à 8 relatifs aux possibilités d'adhésion concernant les ressortissants suisses des deux sexes, et signale aux futurs bénéficiaires de rentes ordinaires que, consécutivement aux nouvelles dispositions, ils peuvent sous certaines conditions demander d'ajourner le début des prestations auxquelles ils ont droit. L'Ambassade les renvoie à ce sujet au point 19 du Mémento.

Les nouvelles mesures de adaptation concernant les prestations d'invalidité sont mentionnées au point 2<sup>e</sup> et les allocations de veuves au point 24.

L'Ambassade et la Caisse suisse de compensation, 35, rue des Pâquis, CH - 1201 Genève, restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au sujet de ce qui précède.

## QUARANTE-SEPTIEME CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER

Ce 47<sup>e</sup> Congrès s'est tenu à Montreux les 29, 30 et 31 août 1969. Les principales manifestations inscrites au programme de ces journées consistaient en une réunion de la Commission des Suisses de l'étranger, en une assemblée plénière, en diverses réunions et discussions de groupes et de comités et en une conférence de presse.

Quant à la partie dite récréative, elle comprenait un dîner le samedi soir, suivi de productions et de danse — le soleil étant de la partie — sur le lac Léman, avec arrêt à Morges pour un remarquable culte oecuménique bilingue, et à Coppet pour la visite, dans les salles du Château, de la très intéressante exposition « Les Suisses au Service Etranger ».

Le thème général, choisi cette année comme base de discussion, était vaste et d'une importance particulière : « Les Suisses de l'étranger et l'économie suisse », aussi les discussions et les exposés furent-ils abordés sous quatre aspects principaux, soit 1) « L'émigration : perte ou profit pour la Suisse ? », 2) « L'utilisation du potentiel suisse à l'étranger par l'économie suisse, vœux réciproques », 3) « Les problèmes de la réintégration professionnelle des rapatriés » et 4) « Les possibilités de formation professionnelle en Suisse pour les jeunes Suisses de l'étranger ».

La réponse au premier de ces problèmes est donnée par le chef du Département de l'économie publique, le Conseiller fédéral Hans Schaffner.

SCHWEIZERISCHE LANDESBIBLIOTHEK  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE  
BIBLIOTECA NAZIONALE SVIZZERA

D'emblée ce dernier considère comme une évidence indiscutable l'aspect bénéfique de l'émigration. Puis, commentant ce côté positif, il ajoute, en substance, que notre pays n'a plus le monopole de la qualité. Nos concurrents les plus directs, parmi lesquels on trouve des pays récemment industrialisés, ont accompli des progrès extraordinaires.

Nous avons donc chez nous un besoin pressant de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens, de dessinateurs, de chimistes, d'ouvriers spécialisés et, avant tout, d'enseignants compétents de tous échelons. Aussi, c'est dans tous ces domaines que les trésors d'expérience acquis par nos émigrés représentent pour la Suisse un gain inappréciable. D'autre part, pour le rayonnement et le bon renom de notre pays à l'étranger, l'activité de nos compatriotes dans le tiers monde constitue un apport particulièrement apprécié, lorsqu'en s'expatriant ils font bénéficier les nouveaux Etats de leur savoir.

\* \* \*

Le deuxième point fait ensuite l'objet d'une « table ronde », présidée par M. R. Bühler, membre de la C.S.E. et président de l'Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger, table ronde autour de laquelle ont pris place des personnalités des communautés suisses de l'étranger, ainsi que d'éminents représentants de l'économie suisse.

Au cours des débats devant l'assemblée plénière, certaines constatations sont mises en évidence : l'émigration ne progresse plus et diminue même, compte tenu de l'augmentation de la population. Sur le plan économique, l'émigration ne suit ni le rythme puissant de l'accroissement du commerce extérieur, ni celui des investissements suisses à l'étranger. Nous perdons des avant-postes et des antennes. Il ne suffit pas d'avoir un peu partout des ambassadeurs efficaces, entourés de collaborateurs de valeur pour défendre notre cause. Il faut aussi des hommes dans les affaires.

Comme remède à cet état de chose, diverses solutions sont préconisées : appui de la Confédération aux Chambres de commerce suisses à l'étranger, développement des représentations suisses aux foires étrangères, création d'expositions suisses itinérantes, multiplication de « Centres suisses » dans les grandes villes étrangères, prise de conscience et meilleure utilisation du « potentiel suisse à l'étranger » par notre économie, etc.

En effet, la Suisse doit se rappeler qu'elle est un petit pays, qu'on parle peu d'elle, notamment dans la presse, et qu'elle doit se manifester elle-même pour rappeler son existence dans un monde où tout s'oublie vite.

\* \* \*

Retour éventuel :  
2, rue Philippe-le-Bon  
BRUXELLES 4

Offert par **COTRACO**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
BRUXELLES 2 - 6, RUE DE LA DYLE

COMPAGNIE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS  
INGÉNIEURS-ENTREPRENEURS  
CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES - BETON ARMÉ  
BATIMENTS